

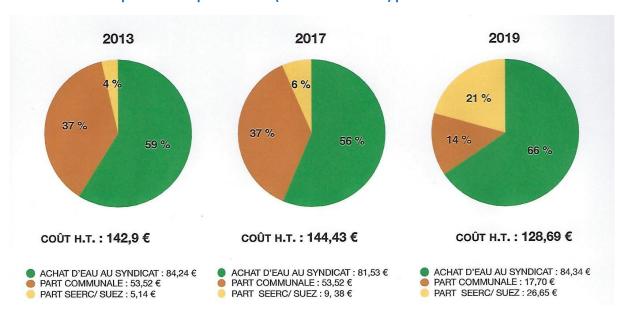
ASSOCIATION DE DEFENSE DES UTILISATEURS DE L'EAU DE SALERNES (ADUES)

BULLETIN D'INFORMATION – NOVEMBRE 2019

Qui bénéficie des nouveaux tarifs de l'eau à Salernes?

En 6 ans pour une consommation annuelle de 100 m³, la part des recettes de la SEERC-SUEZ a été multipliée par 5 alors que la part communale a été divisée par 3.

Evolution de la répartition du prix de l'eau (hors abonnement) pour une consommation de 100m3



C'est un transfert d'argent public vers une multinationale privée, au détriment du véritable intérêt des Salernois. Depuis le 1er janvier 2019 le budget communal de l'eau en est fortement amputé, privant la collectivité publique des moyens permettant la nécessaire réfection des réseaux du centre ancien.

Comment seront payés les travaux futurs?

.... Sauf à <u>augmenter</u> de nouveau <u>le prix de l'eau.</u>

Que faire maintenant face à cet état des choses?

Pensez à interpeller les conseillers municipaux qui (sauf un) par leur vote de deux avenants ont cautionné cette situation. Voir au verso un courrier type à leur adresser.

1385 Route des 4 Chemins 83690 SALERNES

Courriel : <u>info@adues.org</u> Site web : <u>https://adues.org</u>

Lettre à madame Fanelli, Maire de Salernes et Vice-Présidente de DPVA,	et à
mesdames et messieurs les Conseillers Municipaux	

Salernes, le novembre 2019

Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux,

En tant qu'habitant de Salernes, et utilisateur de l'eau, je ne comprends pas ce qui vous a incités à voter des avenants au contrat de 2012 (qui nous lie au délégataire, la SEERC-SUEZ), dans la mesure où ces avenants entraînent la paupérisation du budget de l'eau de la Commune au profit du délégataire. En 6 ans pour une consommation annuelle de 100 m³, la part des recettes hors abonnement de la SEERC-SUEZ a été multipliée par 5 alors que la part communale a été divisée par 3.

L'état du réseau de canalisations de Salernes, particulièrement dans le vieux village, ne permet vraiment pas de se dispenser de travaux. Comment la municipalité va-t-elle financer ces travaux si elle ne dispose plus de recettes suffisantes ?

La question reste posée même si la gestion de l'eau potable est transférée à partir de 2020 à la communauté d'agglomération. Doit-on s'attendre à voir augmenter le prix de l'eau ?

Vous trouverez ci-dessous mes coordonnées.

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Nom : Prénom : Adresse :

Signature